
Séance du 12 février 2020 - 18h00

Délibération N°2020/3

Date de convocation : 30 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Esfourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 12 février 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la Salle des fêtes de Carnières, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Etaient présents (50 titulaires) :

Alexandre BASQUIN	Vincent WAXIN	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE
Christian PAYEN	Pierre-Henri DUDANT	Jean-Pierre THIEULEUX
Christian PECQUEUX	Marie-Lise MARLIOT	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Denis COLLIN	Pierre LEVEQUE	Anne-Sophie MERY-DUEZ
Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME	Martine THUILLEZ
Sandrine TRIOUX	Alain GOETGHELUCK	Gérard TAISNE
Gilles PELLETIER	Bernard PLET	Jean-Claude GERARD
Bertrand LEFEBVRE	Jean-Louis CAUDRELIER	Annie DORLOT
Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU
Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART	Laurence RIBES
Didier BLEUSE	Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY	

Membres excusés (4) :

Laurent LOIGNON, Alban BAJODEK, Pierre LAUDE, Laurent COULON

Membres absents (11) :

Denise LESAGE, Jean-Félix MACAREZ, Brigitte ROLAND-BEC, Alain RIQUET, Francis STOCLET, Karine ELOIR, Marc DUFRENNE, Francis GOURAUD, Jean-Pierre RICHEZ, Daniel CATTIAUX, Stéphane JUMEAUX

Membres ayant donné procuration (9) :

Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Agnès BERANGER à Frédéric BRICOUT, Régine DHOLLANDE à Denis COLLIN, Brigitte PRUVOT à Bernard POULAIN, Patrice BONIFACE à Pascal FOULON, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Bruno MANNEL, Pascal LEVEQUE à Nathalie GAVE, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART

Madame Laurence RIBES est élue secrétaire de séance.

Annule et remplace le précédente

Délibération n°2020/3 : Budget principal - Portant adoption du Compte Administratif pour l'exercice 2019

Après avoir entendu Monsieur Frédéric BRICOUT, vice-président aux finances, sur la présentation synthétique des résultats tous budgets retraités, les comptes 2019 sont présentés pour chacun de ces budgets, et détaillés par politique publique.

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2019 lors de la même séance du conseil communautaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont ses articles L212114, L2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales, et dont son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Daniel FIEVET, doyen d'âge, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Serge SIMEON, Président, s'est retiré pour laisser la présidence de séance à Monsieur Daniel FIEVET, doyen d'âge, pour le vote du compte administratif,

Il est demandé au conseil communautaire :

- **D'adopter le compte administratif de l'exercice 2019, annexé à la présente délibération, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;**
- **De constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe de la présente délibération.**

Serge SIMEON NE PARTICIPE PAS AU VOTE

1 ABSTENTION : Pierre-Henri DUDANT

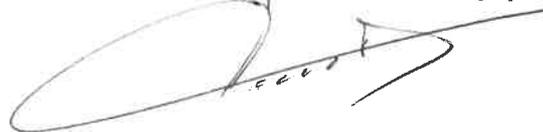
ADOPTÉE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 25 février 2020 et de la publication le
25 février 2020

Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 25 février 2020

Le Président de séance,
Maire de Walincourt-Selvigny



Daniel FIEVET

IMPORTANT

DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Annexe 2020/3 : Compte administratif pour l'exercice 2019 et présentation

Budget PRINCIPAL

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation 2019	Section de fonctionnement	35 944 628,63 €	39 294 752,87 €	3 350 124,24 €
	Section d'investissement	4 136 087,52 €	6 884 940,59 €	2 748 853,07 €

+ +

Report 2018	Section de fonctionnement		828 516,25 €	
	Section d'investissement	1 501 301,54 €		

= =

Total avec report	41 582 017,69 €	47 008 209,71 €	5 426 192,02 €
-------------------	-----------------	-----------------	----------------

RAR reporter en N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	3 589 044,49 €		

Résultat CUMULE	Section de fonctionnement	35 944 628,63 €	40 123 269,12 €	4 178 640,49 €
	Section d'investissement	9 226 433,55 €	6 884 940,59 €	- 2 341 492,96 €
	TOTAL CUMULE	45 171 062,18 €	47 008 209,71 €	1 837 147,53 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019



12/02/2020

Conseil Communautaire

CA2C
Communauté d'Agglomération
Caudrésis-Catésis

Compte administratif 2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Compte Administratif (CA) 2019 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Trésorier.

Ce compte administratif donne lecture de la gestion de la collectivité et des politiques menées. L'année 2019 est notamment marquée par le passage de notre collectivité en communauté d'Agglomération, la mise en place du pacte financier et l'installation des éoliennes sur notre territoire vont impacter le budget principal que ce soit en dépenses et en recettes

L'exécution du budget se présente en trois étapes :

- I. Analyse détaillée des comptes de l'exercice 2019
- II. Résultats de l'exercice, restes à réaliser
- III. Résultats à affecter



INTRODUCTION

⇒ Contexte financier contraint

Un contexte particulièrement incertain, La communauté de communes du Caudrésis Catesis a fait face à de nombreuses restrictions de la part de l'Etat depuis de nombreuses années. Les réformes annoncées par les gouvernements successifs ne sont pas de nature à offrir la capacité aux collectivités locales de mener à bien les missions de service public qu'elles sont tenues de proposer avec une diminution de ses dotations de 2.2 M€ depuis 2012. Aussi, face à ces difficultés récurrentes, le choix de **passer en communauté d'agglomération** a permis de redonner une dynamique aux ressources de la collectivité + 607 K€. Ainsi les projets d'investissement 2019 ont été financés sur fonds propres **sans faire subir de hausse de fiscalité, et sans lever d'emprunt.**

⇒ Gestion financière responsable : désendettement et baisse des taux d'imposition

La CA2C poursuit son **désendettement** engagé depuis plusieurs années. Au 31 décembre 2016, l'encours de dette s'élevait à 37 millions d'euros pour passer au 31 décembre 2019 à 28 millions d'euros.

Par ailleurs, en 2018 la collectivité a été contrainte d'augmenter son taux de taxe foncière pour financer le déploiement de la fibre sur le territoire. Conformément à ses engagements la collectivité a revu ce même taux à la baisse en lien avec les économies réalisées sur le projet. Passage de 7% à 6.50%

⇒ Politique d'investissement

La politique d'investissement a été maintenue avec des **engagements forts** pour le territoire : déploiement de la Fibre, Déploiement de la LED, Création/Rénovation d'une Crèche et d'un multi accueil sur la ville d'Avesnes les Aubert et le Cateau Cambresis, Acquisition du pole des entreprises à Beauvois en Cambresis, Accompagnement des communes dans la construction des maison de santé, Programme Local de L'habitat, accompagnement dans le maintien et le développement des commerces, Engagement des travaux sur les zones d'activité de le Cateau et Béthencourt et lancement d'une DUP sur la zone de Beauvois en Cambresis
Ce taux de réalisation élevé témoigne du dynamisme de l'action de la collectivité sur le territoire

⇒ Pacte financier

Selon le rapport de la Cour des Comptes du 01 février 2017 « Les produits des **impôts locaux sont redistribués en totalité aux communes membres** par l'intermédiaire des attributions de compensation » et « Un projet de territoire et un nouveau pacte financier avec les communes membres permettraient de renforcer la cohérence des missions qui lui sont déléguées »

Conformément aux exigences de la cour des comptes, la collectivité a mis en place un pacte financier permettant de sécuriser la situation financière du territoire tout en poursuivant son soutien à l'investissement dans les communes.



1. ANALYSE DETAILLEE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019

1-1 La section de fonctionnement dépenses

Pour une Meilleure analyse et compréhension du compte administratif il est proposé de sortir de la réflexion l'écriture concernant le transfert de la compétence SIAVED celle-ci étant équilibrée et exceptionnelle.

70	Recette	11 984
70	Recette	1 494 660
	Recettes	1 506 645
11	Dépense	573 029
65	Dépense	933 616
	Dépenses	1 506 645

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire avec leurs évolutions depuis 2017.

	2017	2018	2019	Evolution
Charges à caractère général (chap. 011)	4 227 694	4 039 502	4 150 931	-1,82%
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	2 753 927	2 506 064	2 436 684	-11,52%
Autres reversements (autres art 739)	6 700	0		-100,00%
Attribution de compensation (art 73921)	15 240 363	15 165 717	14 590 854	-4,26%
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	8 617 961	8 389 241	8 075 333	-6,29%
Intérêts de la dette (art 66111)	1 150 565	1 085 619	1 035 418	-10,01%
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 13 366	- 9 303	- 17 748,70	32,79%
Autres charges financières (autres articles chap. 66)	19 895			-100,00%
Charges exceptionnelles (chap. 67 sf 67441)	242 547	67 755	49 518	-79,58%
Subvention d'équilibre	170 000	176 000	807 502	375,00%*
Dotations aux provisions (chap. 68 mvt. réel)	192 478	120 000	102 649	-46,67%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	32 608 764	31 549 898	31 231 143	-4,22%

*Augmentation importante liée au financement du four crématoire sur le budget annexe.



Actions mises en place pour maîtriser les dépenses :

2017 :

Mise en place d'une délégation de service public pour la gestion des espaces nautiques intercommunaux a permis une économie de 96 000 € tout en améliorant l'efficacité grâce à un recentrage sur un cœur de métier et une réponse à une insuffisance structurelle due notamment à une technicité croissante de certaines tâches.

Depuis 2017, la CAPH et la CA2C ont transféré la compétence « Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés » au SIAVED. Cette étape importante permet d'intervenir sur l'ensemble du cycle de vie des déchets, de leur collecte jusqu'à leur traitement final, tout en donnant priorité à leur valorisation.

Le transfert de la compétence collecte au SIAVED a permis une économie 375 000 €

2018 :

Pour contribuer à la préservation de l'environnement, lutter contre la pollution lumineuse et maîtriser les consommations énergétiques la décision du conseil Communautaire a été d'éteindre l'éclairage public du lundi au vendredi de 23h à 5h. Cela a permis l'économie de 100 848 € (chap. 011). Pour les communes souhaitant garder l'éclairage nocturne un prélèvement sur les attributions de compensation a eu lieu pour un montant de 108 167 € soit une économie pour la CA2C de 209 015 €

Le transfert du service administratif vers le site du pôle d'entreprise à permis une non-dépense de 315 647 €, confirmé sur l'exercice 2019.

2019 :

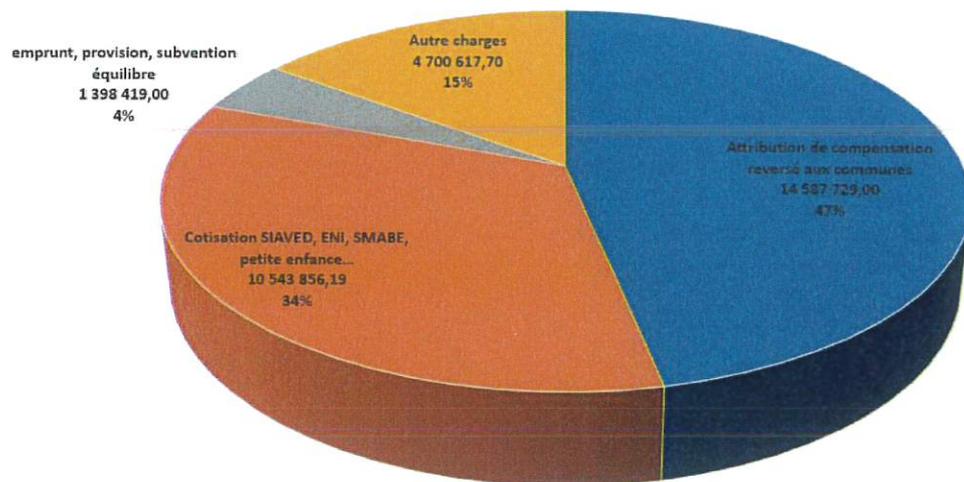
MISE EN PLACE DU PACTE FINANCIER VISANT A

- ⇒ Sécuriser la situation financière du territoire :
 - Sécurisation du FPIC pour la CA2C et les communes du territoire (compensation de la perte de FPIC pour les communes par la CA2C à hauteur de 10%)
 - Reversement partiel à la CA2C de la taxe d'aménagement que perçoivent les communes sur les zones d'activités économiques.
- ⇒ Renforcer la solidarité financière entre la CA2C et les communes
 - Reversement de l'IFER EOLIEN
 - Diminution des AC en cas de diminution de plus de 2% du produit fiscal communautaire.
- ⇒ Renforcer le soutien à l'investissement pour les communes :
 - Création d'un fond de concours d'un montant maximum de 20 000 € par commune budgété à 200 000 € pour 2019 renouvelable sur la durée du pacte



Dépenses de fonctionnement par catégorie :

Dépenses de fonctionnement



Répartition fonctionnelle :

	CR 2019	
Attribution de compensation	14 587 729	46,71%
Gestion des déchets	6 678 197	21,38%
Piscine	2 137 592	6,84%
Charge Non ventilable	1 398 419	4,48%
<i>Remboursement intérêt d'emprunt</i>	457 709	
<i>Subvention d'équilibre</i>	807 502	
<i>Provision</i>	102 649	
Administration général (administratif, assurance, maintenance bâtiment)	1 326 223	4,25%
<i>Charge de personnel</i>	620 939	
<i>Charge à caractère général</i>	612 454	
Eclairage Public	1 237 018	3,96%
Espace vert	1 013 965	3,25%
Petite enfance	562 249	1,80%
Aménagement des eaux	447 774	1,43%
Intervention économique	442 849	1,42%
Aide au tourisme	279 947	0,90%
Service peinture	275 773	0,88%
Aire des nomades	177 835	0,57%
Assemblée locale	177 437	0,57%
Entretien du patrimoine culturel	159 234	0,51%
Culturel	131 509	0,42%
MAD perso cremato	111 230	0,36%
Information communication	39 600	0,13%
Chemin de rando	26 978	0,09%
Aire de jeux coin des mamans	11 489	0,04%
Aide secteur locatif	7 572	0,02%
	31 231 143	

74.93%

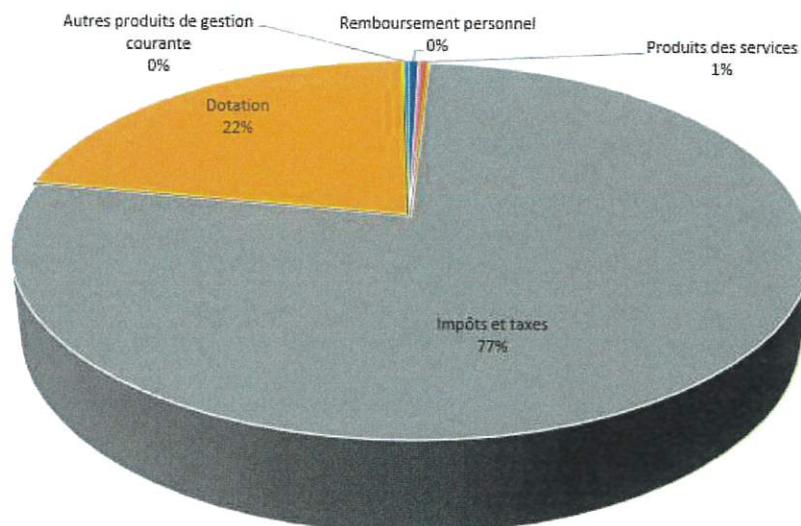


I-2 La section de fonctionnement recette

	2017	2018	2019	Evolution
Atténuation de charges (chap. 013)	480 228	265 987	163 754	
Produits des services (chap. 70)	472 964	204 628	177 338*	
Impôts et taxes (chap. 73)	26 381 098	27 740 367	27 480 587	
Dotation (chap 74)	7 469 884	7 197 265	7 798 360	
Autres produits de gestion courante (chap. 75)	55 526	120 759	92 733	
Total des recettes de gestion courante	34 859 700	35 277 300	35 712 772	
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	346 346	23 058	1 239 768	
Produits exceptionnels (chap. 77 hors 775)	19 162	121 170	15 644	
Reprises sur provisions (chap. 78 mvt réel)	1 658 683	56 707	303 932	
Autres recettes d'exploitation	2 024 191	200 935	1 559 344	
Total des recettes réelles de fonctionnement	36 883 891	35 478 235	37 272 116	

*Correction écriture SIAVED

Répartition des recettes réelles



- Atténuation de charges

Politique nationale de non renouvellement des CUI - 85 130 € pour rappel Remboursement avant réforme 410 000 €

- Produits des services – 40 505 €

Versement en 2018 des redevances d'occupation concernant les espaces nautiques sur du 01/07/2017 au 31/12/2018 soit 20 mois, versement en 2019 de 12 mois.

- Impôt & taxe – 259 780 €

	2017	2018	2019	Évolution	
Taxe d'habitation	3 711 867	3 739 407	3 845 534	↗	↗
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 607 736	3 298 270	3 144 431	↗	↘
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	346 163	354 432	362 620	↗	↗
Taxe additionnelle à la TFNB	72 128	77 751	81 762	↗	↗
CFE	4 886 786	5 062 582	5 091 373	↗	↗
Rôles supplémentaires	190 340	124 318	309 437	↘	↗
Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE (art 73112)	2 065 178	2 088 653	2 147 419	↗	↗
Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM (art 73113)	909 169	707 559	728 204	↘	↗
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFER (art 73114)	342 736	331 919	519 445	↗	↗
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 7323)	3 163 986	3 160 589	3 163 008	↗	↗
Attribution de compensation (art 7321)	69 199	73 838	118 216	↗	↗
FPIC (art 7325)	1 540 435	1 520 475	733 355	↗	↘
Taxe d'enlèvement des O.M (art 7331)	6 519 331	6 615 341	6 763 624	↗	↗
Taxe de séjour (art 7362)	19 065	20 256	19 869		
GEMAPI		447 046	446 732		
Impôts et taxes (chap 73)	26 381 097	27 740 367	27 480 587		

L'évolution des recettes fiscales d'une collectivité provient de trois éléments essentiels.

D'une part, la **progression de la base** sur laquelle est imposée le contribuable : valeur locative du logement pour la taxe d'habitation, montant des salaires ou des immobilisations d'une entreprise pour la taxe professionnelle... pour 2019 cela correspond à une recette supplémentaire de **208 K€**

D'autre part, le **taux appliqué à cette base**. En 2019 a été prise la décision de baisser le taux de taxe foncière bâtie en lien avec les économies réalisées sur le déploiement de la fibre soit une non-recette de - **153 K€**



Puis les mesures nouvelles :

- Récupération de l'IFER Eolien des communes de Busigny et saint Hilaire 179 636 € (reversement sur AC 2020 de 102 649 €)
- Mise en place du pacte financier diminution du FPIC de -787 120 € (restitué sur les attributions de compensation)
- Dotations + 601 095 €

Pour rappel tableau de la DGF simulé présenté au ROB 2019. (Dotation perçue si CC versus CA)

en k€	2018	2019	2020	2021	2022
CC FPU après CRFP	681	748	823	905	996
CA après réforme après CRFP		1 176	1 294	1 423	1 565

La CA2C a perçu au titre de 2019 : 1 288 K€

Au terme de l'exercice 2022, le passage en Agglomération devrait permettre d'obtenir 1 986 K€ sur 4 ans de dotation supplémentaire.

- Produit de cession :

Vente des terrains Caudry/ Beauvois en Cis / Fontaine 1 049 K€

Pour rappel ces terrains devaient servir d'échange dans le cadre notamment du développement économique, le SCOT limitant les surfaces dédiées au développement économique, il convenait de rendre ces terres au monde agricole.

Echange de terre pour aménagement contournement 167 462 € (167 462 € en dépense d'investissement)

- Reprise sur provision

Assignation en 2017 par la SCI Mahout pour annulation de la vente du bâtiment situé 20 rue de l'industrie à Beauvois ce litige a été provisionné. Par jugement du 22 juin 2017 le tribunal de grande instance de Cambrai a débouté la SCI Mahout. La SCI Mahout a interjeté appel de cette décision et la cour d'appel de DOUAI condamne la CA2C à rembourser le prix de vente du bâtiment.



1.3 Les recettes d'investissement

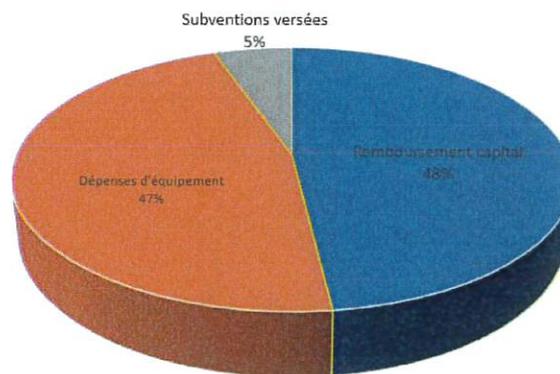
■ Les subvention perçues 279 K€

Subventions perçues au titre des travaux de la crèche d'Avesnes :

- CAF crèche d'Avesnes les Aubert = 272 127 €

1.4 Les dépenses d'investissement

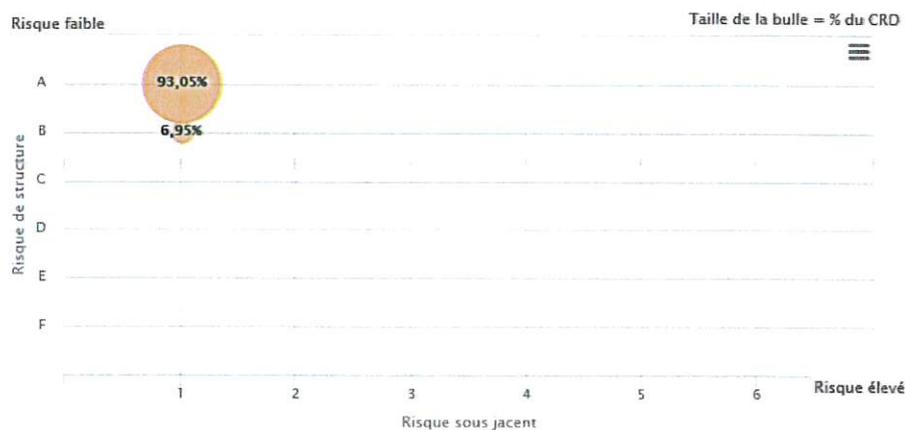
Répartition dépense d'investissement



Remboursement d'emprunt 1,7 M€

La Communauté d'Agglomération du Caudresis-Catesis poursuit son désendettement à hauteur de 1,7 M€, tout en continuant son programme d'investissement.

Dette selon la charte de bonne conduite



Dette par année

Accéder au profil d'extinction [Excel](#)

	2019	2020	2021	2022	2023	2028
Encours moyen	29 620 270,74 €	27 521 518,05 €	25 338 467,68 €	23 074 074,48 €	20 755 703,54 €	10 314 996,78 €
Capital payé sur la période	2 063 212,65 €	2 141 193,91 €	2 222 928,09 €	2 308 436,28 €	2 357 735,46 €	1 231 505,47 €
Intérêts payés sur la période	1 178 146,42 €	1 095 786,19 €	1 007 220,66 €	916 930,00 €	822 841,36 €	351 029,30 €
Taux moyen sur la période	3,89 %	3,68 %	3,87 %	3,85 %	3,83 %	3,33 %

A compter de 2028 l'encours de dette sera divisé par 3.

Subventions versées 194 974 €

Subvention soutien aux entreprises 103 472 € engagement fin 2019 de 91 000 €

Soit 195 000 d'aide allouée aux développements des entreprises sur notre territoire.

Subvention versée au syndicat pour le déploiement de la fibre 84 002 €



■ Dépenses d'investissement 1 684 097 €

Déploiement de la LED 490 065 €

Eclairage public 353 891 €

Rénovation crèche et ram le Cateau Cambresis 223 727 €

ZAC LCC 73 902 €

Matériel Brigade 42 665 (débroussailleuse, tracteur...)

Remboursement SCI Mahout 194 246 € (reprise sur provision)

Echange de terre 167 462 € (167 462 € de recette de fonctionnement)

Mises aux normes réglementaire piscine 56 835 € (main courante, régulation air de ventilation...)



2 – RESULTAT DE L'EXERCICE, RESTES A REALISER

2.1 Le Résultat Comptable

Trois étapes successives permettent d'évaluer les résultats à affecter : au **résultat de l'exécution** doivent être additionnés les résultats reportés de 2018, ce qui permet d'obtenir le résultat de clôture. A ce dernier s'ajoutent les restes à réaliser de la section d'investissement (les reports) afin de déterminer le résultat final qu'il convient d'affecter.

2.1.1 LE RESULTAT DE CLOTURE ET LE RESULTAT FINAL

Deux résultats sont à distinguer :

- Le **Résultat de clôture**, qui reprend les réalisations de l'année et les résultats de l'année précédente, avant les restes à réaliser
- Le **Résultat final** qui ajoute au résultat de clôture les restes à réaliser en dépenses et en recette

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Solde d'exécution 2019	2 748 853.07	3 350 124.24	6 098 977.31
+ Résultat reporté 2018	- 1 501 301.54	828 516.25	- 672 785.29
' = Résultat de clôture	1 247 551.53	4 178 640.49	5 426 192.02
+ Reste à réaliser			
Recettes			
Dépenses	- 3 589 044.49		
= résultat final	- 2 341 492.96	4 178 640.49	1 837 147.53*

- 3 144 308 € avec prise en compte des subventions non notifiées :
Crèche Le Cateau 467 940 €, ZAE le Cateau 439 221 €, TEPCV 400 000 €

Evolution du résultat sur 3 ans



2.2 AFFECTATION DES RESULTATS

A l'issue de cette présentation, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les décisions suivantes :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :
 - o en dépenses d'investissement : - 3 589 044.49 €

Répartie comme suit :

790 000 € Aménagement accès ZA LCC

(Subvention DETR 196 270.92 €, Département 242 950.20 € reste a charge 172 931 € HT)

687 510 € Déploiement de la Fibre

475 951 € Rénovation Crèche et Ram Le Cateau Cambresis

(Subvention 298 543 €, 13 145 €, 156 252 € reste a charge 116 985 HT €)

405 000 € travaux éclairage public

200 000 € fonds de concours aux communes

166 000 € Plan Habitat

125 000 € fonds de concours Aménagement accès ZA de Béthencourt

113 000 € Engagement Voirie

100 000 € Acquisition Bras Faucheur

91 000 € subvention développement économique

62 244 € AMO bâtiment 216 et maison éclusière

- Arrête les résultats suivants du compte administratif 2019 (résultat de clôture) :
 - o un excédent de fonctionnement de : 4 178 640.49 €
 - o un Déficit d'investissement de : - 2 341 492.96 €
- Affecte le résultat d'exploitation (résultat de la section de fonctionnement) comme suit :
 - o part affectée à l'investissement (compte 1068), 2 341 492.96 €
 - o part affectée en excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002), de 1 837 147.53 €
- Affecte le résultat d'investissement (résultat de la section d'investissement) comme suit :
 - o Excédent reporté en section d'investissement (dépense chapitre 001), de 1 247 551.53 €

REMARQUE :

Pour 2020 il convient de prévoir une cotisation de 90 000 € dans le cadre de la promotion canal Sambre Avesnois, Dans l'attente de la signature avec le département pour le contournement de Caudry une provision à hauteur de 400 000 € sera inscrite pour le contournement de Caudry, la même somme sera inscrite pour 2021 afin d'anticiper la dépense et d'éviter la souscription d'un emprunt



COMPTE ADMINISTRATIF 2019

CREMATORIUM

	2019	2018	2017	2016
Dépenses de fonctionnement				
Charge a caractère général	483 562,38	426 679,07	422 307,35	424 764,69
Charge de personnel	116 370	112 961,12	106 154,68	108 410,91
Opération d'ordre	10 498,86	10 029,26	9 940,17	18 598,91
Total Dépense de fonctionnement	610 431,27	549 669,45	538 402,20	551 774,51

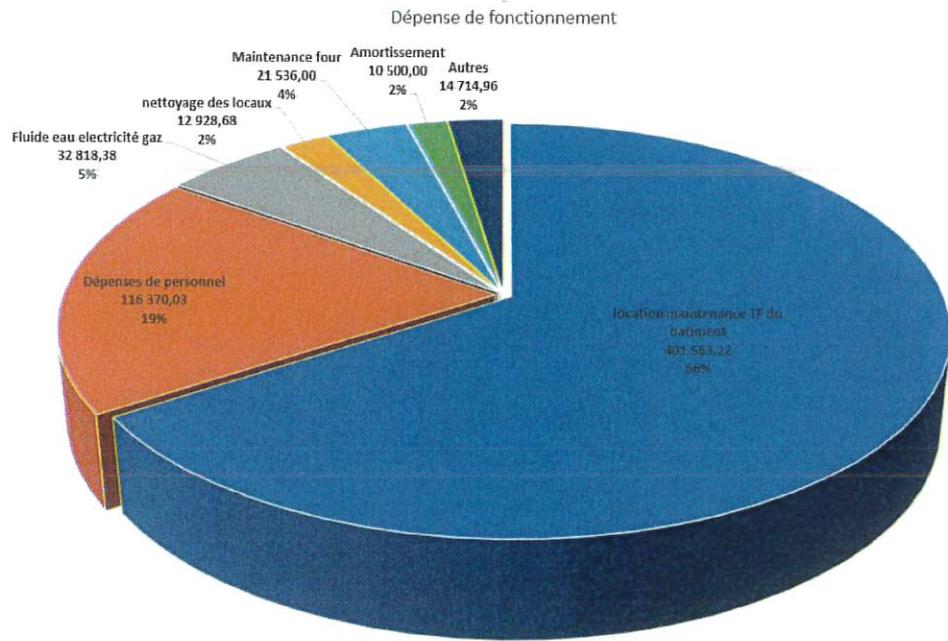
Evolution liée aux réparations du four + 21 536 € + Paiement Taxe foncier + 25 210 €

Recette de fonctionnement	2019	2018	2017	2016
Vente	360 921	380 176,98	347 589,82	320 455,00
Produit exceptionnels	2 851	20 233,75	16,20	9,74
Total Recette de fonctionnement	363 772	400 410,73	347 606,02	320 464,74
Résultat hors subvention d'équilibre	- 246 659	-149 258,72	-190 796,18	-231 309,77

Augmentation du nombre de crémations 756 en 2019 contre 737 en 2018, il est a noté que l'augmentation est liée à la fermeture provisoire du crématorium de Hautmont cependant il s'agit de crémation simple sans cérémonie (400 € au lieu de 600 €)

	2019	2018	2017	2016
Investissement Recette (amo)	10 498,89	10 029,26	9 940,17	18 598,91
Investissement Dépense	17 558,44	4 696,00	727,55	10 023,50
Résultat d'investissement	7059,55	5 333,26	9 212,62	8 575,41
Reste a réaliser	465 000			
Résultat	- 253 718,55	-143 925,46	-181 583,56	-222 734,36





Résultat avec versement subvention d'équilibre

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Solde d'exécution 2019	- 7 059.58	425 844.94	418 785.36
+ Résultat reporté 2018	14 545.88	68 998.18	54 452.30
= Résultat de clôture	7 486.30	494 843.12	502 329.42
+ Reste à réaliser			
Recettes			
Dépenses	- 465 000		
= résultat final	- 457 513.70	494 842.56	37 329.42

A l'issue de cette présentation, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les décisions suivantes :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :
 - o en dépenses d'investissement : 465 000 €
- Arrête les résultats suivants du compte administratif 2019 (résultat de clôture) :
 - o un excédent de fonctionnement de : 494 843.12 €
 - o un Déficit d'investissement de : - 457 513.70 €
- Affecte le résultat d'exploitation (résultat de la section de fonctionnement) comme suit :
 - o part affectée à l'investissement (compte 1068), 457 513.70 €
 - o part affectée en excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002), de 37 329.42 €
- Affecte le résultat d'investissement (résultat de la section d'investissement) comme suit :
 - o Excédent reporté en section d'investissement (dépense chapitre 001), de 7 486.30 €



COMPTE ADMINISTRATIF 2019

BATIMENT DEV ECO

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Solde d'exécution 2019	- 81 527.45	- 270 845.42	- 352 372.87
+ Résultat reporté 2018	1 092 875.84	333 147.12	1 426 022.96
' = Résultat de clôture	1 011 348.39	494 842.56	1 073 650.09
+ Reste à réaliser			
Recettes			
Dépenses	- 119 964.36		
= résultat final	891 384.03	62 301.70	953 685.73

Malgré un excédent cumulé important il convient d'être vigilant sur le budget Bâtiment à caractère dev Eco en effet la liquidation de l'entreprise NRJ service a grevé le budget 2019 de 223 432.87 € (loyer + remboursement taxe foncière).



COMPTÉ ADMINISTRATIF 2019

ZAC VALLÉE D'HÉRIE

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Solde d'exécution 2019	- 86 154.39	95 698.02
+ Résultat reporté 2018	254 230.22	- 94 692.30
' = Résultat de clôture	168 075.83	1 005.72
+ Reste à réaliser		
Recettes		
Dépenses	- 2 400	
= résultat final	165 675	1005.72

